



# SNUDI-FO

## Syndicat du Val-de-Marne

**En plus d'être inefficaces, les masques DIM, fournis par notre employeur, seraient donc dangereux...**

Alors qu'à Berlin les autorités installent des purificateurs d'air dans les classes, qu'en Italie 40 000 enseignants supplémentaires et 10 000 auxiliaires ont été embauchés depuis cette rentrée pour réduire le nombre d'élèves par classe et améliorer le nettoyage et la salubrité des locaux scolaires... En France, alors que les établissements scolaires sont les principaux foyers de circulation du virus, les autorités affirment que les enfants de moins de 11 ans ne sont pas contagieux et, depuis la mi-septembre, le protocole sanitaire a été allégé afin que les élèves d'une classe ne soient plus considérés comme cas contacts lorsque l'un d'entre eux est positif. Le premier Ministre a déclaré que « les écoles doivent rester ouvertes, à n'importe quel prix ».

### **Pour le gouvernement, quel est donc le prix de la santé des enseignants ?**

Différents articles de presse<sup>1</sup> affirment que les masques DIM fournis aux personnels de l'Education nationale seraient toxiques. Ils sont traités à la zéolite de cuivre et d'argent, substances considérées comme toxiques pour la santé humaine et l'environnement. La zéolite d'argent et de cuivre ne sont pas approuvées en tant que substances actives existantes destinées à être utilisées dans les produits biocides des types de produits 2 et 7 (décision de l'Union Européenne en date du 27/11/2019). Ce type de produit est celui des désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

Le Ministre Blanquer a été interpellé sur le sujet, sans y répondre, par une députée à l'Assemblée nationale.

**Depuis la rentrée scolaire, le SNUDI-FO 94 a alerté la DASEN sur la qualité des masques fournis aux collègues. Le 17 septembre, nous avons décidé de publier une pétition adressée à la représentante du Ministre pour exiger que notre employeur prenne les mesures indispensables pour nous protéger face au Coronavirus.**

**Nous savions déjà que ces masques étaient inefficaces**, comme l'indique lui-même le fabricant, et comme l'a confirmé l'ARS de Paris (ainsi que d'autres ARS) en plaçant les personnels qui les portaient en isolement (alors que les équipes d'ATSEM ne l'étaient pas quand elles portaient des masques chirurgicaux). **Il s'agit donc d'un nouveau scandale dans le scandale.**

De plus, de nombreux personnels à risques ont demandé à bénéficier de masques chirurgicaux de type 2. Or, ils s'interrogent en prenant connaissance des informations figurant sur les boîtes de masques qui leur sont livrés par la DSDEN du Val-de-Marne. Il est en effet indiqué que ces masques sont de simples masques faciaux non médicaux et non des masques chirurgicaux de type 2 comme indiqué dans le décret n°2020-1098 du 29-8-2020 ; circulaire du 1-9-2020. Nos collègues s'interrogent : ces masques ont-ils les qualités nécessaires permettant de protéger les personnels à risque dont l'état de santé est souvent très fragile ? Ces masques les protègent-ils

<sup>1</sup> Parmi les articles de presse :

- <https://www.nouvelobs.com/societe/20201013.OBS34684/distribues-aux-enseignants-ces-masques-de-la-marque-dim-sont-traites-a-un-biocide-toxique.html>
- <https://reporterre.net/L-Education-nationale-a-t-elle-distribue-des-masques-toxiques-aux-enseignants>
- <https://www.liberation.fr/direct/element/les-enseignants-se-plaignent-de-leurs-masques-traites-a-la-zeolithe-dargent-120257/>

efficacement lorsqu'ils font classe devant des élèves non masqués qui ne peuvent respecter les gestes barrières ?

Les enseignants du premier degré et les AESH sont au contact permanent des élèves (sans masques et sans distanciation) dans un lieu clos et sont donc particulièrement exposés au risque d'être contaminés à la COVID-19, dans le cadre de leur activité professionnelle.

**Pour le SNUDI-FO 94, les masques DIM doivent être immédiatement retirés<sup>2</sup> et de vrais masques chirurgicaux de type 2 doivent être fournis en urgence à tous les personnels de l'Education Nationale. La FNEC FP-FO 94 demande la convocation en urgence d'un CHS CT sur cette situation des masques non protecteurs et maintenant toxiques !**

### **Le SNUDI FO 94 rappelle ses revendications sur la protection des personnels :**

- Des masques FFP2 pour tous les personnels vulnérables (enseignants, AESH, ...) et à minima de véritables masques chirurgicaux de type 2 pour tous à raison de 3 par jour (un par demi-journée, un pour la pause méridienne) ;
- Du gel hydro-alcoolique en quantité suffisante pour chaque personnel et dans toutes les écoles ;
- Des lingettes virucides pour chaque personnel ;
- L'abrogation du jour de carence, particulièrement dans le cas d'une infection Covid-19 ;
- La reconnaissance de l'imputabilité au service en cas de contamination Covid-19 ;
- Le suivi médical des personnels à risques par la médecine de prévention ;
- Une priorité pour tous les enseignants et les AESH leur permettant de passer les tests en urgence et d'obtenir les résultats en quelques heures (comme ce fut le cas pour le Premier ministre ...)
- Le ministre ne peut pas se décharger sur les directeurs de sa responsabilité en matière d'isolement des élèves et des personnels. Afin que ceux-ci soient protégés, ces décisions doivent être notifiées par écrit par l'ARS ou (et) la Directrice académique ou par l'IEN.
- Un plan d'urgence de recrutement d'enseignants supplémentaires et d'aménagement de salles de classe, afin de limiter le nombre de personnes par salle et généraliser les groupes réduits qui limiteront la propagation du virus et permettront un rattrapage pour nos élèves. De même un aménagement des salles des maîtres est indispensable.

**Nous vous invitons à signer la pétition en pièce jointe** « *Notre employeur est responsable de préserver notre santé pendant notre activité professionnelle ; il doit prendre les mesures indispensables à notre protection !* »

**et soumettons à tous la proposition d'organiser un rassemblement à la DSDEN du Val-de-Marne pour que cesse cette situation insupportable.**

Créteil, le 14 octobre 2020

**Se syndiquer, le premier des droits qui permet de faire respecter tous les autres !**

**Rejoignez le SNUDI FO 94 !**

L'adhésion vaut pour un an à compter du règlement

<http://snudifo94.fr/adhesion/>

<sup>2</sup> Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes vient d'écrire un courrier demandant de « ne plus utiliser ces masques (DIM NDLR) dans l'attente de précisions sur la réalité du risque. Ces derniers ne seront plus distribués par les services de l'Etat ».